Envoyé en préfecture le 12/12/2022
Reçu en préfecture le 12/12/2022
Publié le
ID : 076-247600620-20221207-DEL20221229-DE

Publié sur le site internet de la collectivité le 13 décembre 2022

Millésime : 2022 - Feuillet n° _____

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES YVETOT NORMANDIE

DÉPARTEMENT DE LA SEINE MARITIME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU MERCREDI 07 DÉCEMBRE 2022

Délibération n° **DEL2022_12_29**
Intitulé : **BUDGET ANNEXE ORDURES MENAGERES - DECISION MODIFICATIVE N° 1**
Finances - Finances - Finances

*

L'an deux mille vingt deux, le sept décembre, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Yvetot Normandie s'est réuni à la salle du Vieux Moulin, sous la Présidence de M. Gérard CHARASSIER, Président, en session ordinaire. Les convocations et l'ordre du jour ont été transmis aux conseillers communautaires le 1er décembre 2022. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Maison de l'intercommunalité le 1er décembre 2022 et publiés sur le site institutionnel de la Communauté de Communes le même jour.

Nombre de conseillers en exercice : 45 Présents : 34 Représentés : 8

Présents :
M. Didier TERRIER, M. Dominique MACE, Mme Martine LEBORGNE, Mme Catherine MAILLOT, M. Louis EUDIER, M. Eric CARPENTIER, Mme Céline DAMBRY, M. Eric RENEE, M. Lionel GAILLARD, M. Claude BELLIN, M. Gérard LEGAY, Mme Régine HAUZAY, M. Alain LOPEZ, M. Pascal LEBORGNE, M. Mario DEMAZIERES, Mme Odile DECHAMPS, M. Michael DODELIN, Mme Catherine DUCHESNE, M. Sylvain GARAND, M. Jean-Marc DOUCET, Mme Sandrine NORDET, Mme Josiane GILLE, M. Jacques CAHARD, Mme Natacha BLY, M. Francis ALABERT, M. Gérard CHARASSIER, Mme Virginie BLANDIN, Mme Herléane SOULIER, M. Christophe ADE, Mme Lorena TUNA, M. Arnaud MOUILLARD, Mme Denise HEUDRON, M. Thierry SOUDAIS, M. Laurent BENARD

Absents représentés:
Mme Stéphanie ETIENNE (pouvoir à M. Eric RENEE), M. Vincent LEMETTAIS (pouvoir à M. Didier TERRIER), Mme Françoise DENIAU (pouvoir à M. Gérard CHARASSIER), M. Florian LEMAIRE (pouvoir à Mme Herléane SOULIER), Mme Françoise BLONDEL (pouvoir à M. Francis ALABERT), M. Jean-Françoise LE PERF (pouvoir à Mme Virginie BLANDIN), Mme Dominique TALADUN (pouvoir à M. Thierry SOUDAIS), M. Alain BREYSACHER (pouvoir à M. Arnaud MOUILLARD)

Envoyé en préfecture le 12/12/2022
Reçu en préfecture le 12/12/2022
Publié le
ID : 076-247600620-20221207-DEL20221229-DE

Absents :
M. Jean-Louis LUC, Mme Marie-Claude HERANVAL, M. Gilles COTTEY

Administration:
Monsieur Thomas LANFRAY, Monsieur Romain LEFEBVRE, Monsieur Mick LEROY

M. Eric RENEE est nommé secrétaire de séance.

*

Madame Françoise DENIAU soumet au Conseil Communautaire le rapport suivant :

Le budget primitif du budget annexe des ordures ménagères prévoit des dépenses de personnel à hauteur de 960 425 euros.

Toutefois, les services estiment le montant réalisé au 31/12/2022 à environ 970 000 €.

Ces dépenses supplémentaires s'expliquent par l'augmentation du point d'indice au 1er juillet 2022 et les revalorisations indiciaires des catégories C dues aux augmentations du SMIC 2022.

De plus, un renfort REOM a été recruté depuis le 7 mars 2022 pour aider le service déchets à traiter les nombreuses réclamations REOM et un chargé de mission ingénieur a rejoint le service déchets le 2 novembre 2022 afin d'aider le service sur les dossiers en cours (acquisition d'une benne OM, marché de collecte du verre, marché de la collecte sélective…) et préparer les prochains dossiers d'Yvetot Normandie (biodéchets, devenir des plates-formes déchets verts, refonte des tournées, PLPDMA).

Il est proposé d'augmenter les crédits du chapitre 012 dépenses de personnel par l'inscription des recettes perçues au chapitre 013 atténuations de charges, correspondant aux remboursements d'arrêts maladie.

* *

Compte tenu des éléments présentés, et en conclusion, il est proposé

vu le Code général des collectivités territoriales,
vu le budget primitif du budget annexe des ordures ménagères délibéré le 31 mars 2022,
considérant le rapport présenté,
considérant que le projet
A reçu un avis favorable en Bureau du 29/11/2022
A reçu un avis favorable en commission Finances le 24/11/2022,

Article 1er – D'adopter la décision modificative n° 1 au budget annexe des ordures ménagères, résumée comme suit :

Envoyé en préfecture le 12/12/2022
Reçu en préfecture le 12/12/2022
Publié le
ID : 076-247600620-20221207-DEL20221229-DE

Millésime : 2022 - Feuillet n° _____

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chap / Article	Libellé	Montant	Chap / Article	Libellé	Montant
012 6218	Charges de personnel Autres personnels extérieurs	15 000,00 €	013 64198	Atténuations de charges Autres remboursements	15 000,00 €
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT		15 000,00 €	TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT		15 000,00 €

Article 2 – De charger Monsieur le Président de transmettre cette décision modificative n° 1 du budget annexe des ordures ménagères à la Préfecture dans un délai de quinze jours suivant son adoption.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide d'accepter les conclusions sus-exposées et de les convertir en délibération.

Résultat du vote : unanimité

Pour extrait conforme,

Monsieur le secrétaire de séance,
Eric RENEE

Pour extrait conforme,
Monsieur le Président, Gérard CHARASSIER

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES YVETOT NORMANDIE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert, 76000 ROUEN, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou notification. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi via l'application informatique "télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Envoyé en préfecture le 12/12/2022
Reçu en préfecture le 12/12/2022
Publié le
ID : 076-247600620-20221207-DEL20221229-DE